



## **Pendant le confinement, le tribunal de commerce de Nanterre traite par visioconférence (1) les dossiers les plus urgents**

### **L'activité RCS reste opérationnelle par voie dématérialisée**

#### **Dossiers considérés comme urgents**

- Ouverture de mandat ad hoc (de préférence) ou de conciliation (si mandat ad hoc impossible)
- Ouverture de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire d'entreprises qui ne peuvent plus payer leur personnel (pour prise en charge par l'AGS)
- Adoption de plan de cession (pour éviter un risque de désistement des acquéreurs)
- Homologation d'un accord de conciliation
- Référé fondé sur l'urgence, l'urgence devant être préalablement validée par le dépôt d'une requête en référé d'heure à heure

#### **Comment saisir le tribunal**

1. **Requêtes en mandat ad hoc ou en conciliation** : dossier complet à adresser à [audiences@greffe-tc-nanterre.fr](mailto:audiences@greffe-tc-nanterre.fr)
2. **Autres saisines** (demandes d'ouverture de sauvegarde, demandes d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaire sur déclaration de cessation des paiements, assignations, requêtes au président : via le RPVA ou sur [www.tribunaldigital.fr](http://www.tribunaldigital.fr)
  - ⇒ Affaires déjà enrôlées : elles ont en général été renvoyées. Pour connaître la date de renvoi de votre affaire : Infogreffe.fr + n° de l'affaire
  - ⇒ Saisines à venir : les affaires répondant aux critères d'urgence feront l'objet d'une audience par vidéoconférence (1). Les autres seront placées ou renvoyées à une date lointaine.

#### **Autres services assurés par le tribunal**

1. **Demande d'entretien téléphonique** pour être informé sur les solutions de traitement des difficultés de l'entreprise : [prevention@greffe-tc-nanterre.fr](mailto:prevention@greffe-tc-nanterre.fr)
2. **Activité RCS**
  - a. Immatriculations, modifications, radiations, dépôt des comptes annuels, dépôt d'acte : par voie dématérialisée uniquement sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)
  - b. Demandes de parution au BODACC, demandes de contrôle dans le cadre d'une fusion transfrontalière (en précisant dans l'objet : Fusion transfrontalière à traiter) : [contact@greffe-tc-nanterre.fr](mailto:contact@greffe-tc-nanterre.fr)
  - c. Téléchargement de documents sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

**Attention** : Toute demande par courrier (demande de documents, inscriptions de nantissements et privilèges, formalités sous format papier) est impossible, la Poste ayant interrompu ses services.

**(1) Pour bénéficier au mieux de la visioconférence, se munir d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'une carte son et bénéficier d'une liaison internet de haut débit.**